

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DASES 1473 G Subvention à l'association Musiques et cultures digitales (11e).

Mme Dominique VERSINI , rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des activités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Musiques et cultures digitales (11^e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée à l'association Musiques et cultures digitales (11^e) (SIMPA 6061 – dossier 2014_07336) au titre de 2014.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2014 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.